

## Géopolitique de Chypre. 4e Partie. Chypre et l'Europe

dimanche 28 novembre 2021, par [Jean-François DREVET](#)

**Citer cet article / To cite this version :**

[Jean-François DREVET](#), **Géopolitique de Chypre. 4e Partie. Chypre et l'Europe**,  
*Diploweb.com : la revue géopolitique, 28 novembre 2021.*

**Hum... Vous semblez apprécier le DIPLOWEB.COM. Nous vous en remercions et vous invitons à participer à sa construction.**

Le DIPLOWEB.COM est LE media géopolitique indépendant en accès gratuit, fondé en l'an 2000. Nous vous proposons de participer concrètement à cette réalisation francophone de qualité, lu dans 190 pays. Comment faire ? Nous vous invitons à verser un "pourboire" (tip) à votre convenance via le site <https://fr.tipeee.com/diploweb> . Vous pouvez aussi rédiger un chèque à l'ordre du DIPLOWEB.COM et l'adresser à Diploweb.com, Pierre Verluise, 1 avenue Lamartine, 94300, Vincennes, France. Ou bien encore faire un virement bancaire en demandant un RIB à l'adresse [expertise.geopolitique@gmail.com](mailto:expertise.geopolitique@gmail.com).

Avec 5 000€ par mois, nous pouvons couvrir nos principaux frais de fonctionnement et dégager le temps nécessaire à nos principaux responsables pour qu'ils continuent à travailler sur le DIPLOWEB.COM.

Avec 8 000€ par mois, nous pouvons lancer de nouveaux projets (contenus, événements), voire l'optimisation de la maquette du site web du DIPLOWEB.COM.

**Son impuissance au sujet de Chypre nuit à la crédibilité de l'UE sur d'autres affaires. En effet, ne pas être en mesure de trouver une solution à un problème jugé interne à l'Union disqualifie Bruxelles sur les conflits externes... et l'expose à d'autres formes de chantage. Celles-ci sont en plein essor, notamment en utilisant les pressions migratoires, le cyber, voire le terrorisme. Après avoir construit sa démonstration, J-F Drevet termine cette remarquable étude par des suggestions.**

Voir [la première partie de cette étude J-F Drevet, Géopolitique de Chypre.](#)

Voir [la deuxième partie.](#)

Voir [la troisième partie.](#)

Voir [la quatrième partie.](#)

L'UE est entrée à reculons dans le bassin oriental de la Méditerranée et ses conflits sans fin. Sa présence y est d'une nature différente de celle, bien plus forte, qu'elle maintient dans le bassin occidental. C'est une particularité qu'on peut expliquer, entre autres choses, à la fois par l'histoire et par l'originalité du projet européen.

Après la perte de Chypre (1571) puis de la Crète, le recul de Venise laisse tout le bassin oriental aux mains du sultan et les monarchies européennes ont bien du mal à contenir l'expansionnisme ottoman dans le bassin occidental : son littoral est régulièrement ravagé par les pirates barbaresques, il est déserté par les villageois corses ou sardes qui se réfugient dans les montagnes. Entre l'Espagne et les Chevaliers de Malte, la guerre est permanente.

Un siècle plus tard, le rapport de forces s'inverse et la décadence ottomane stimule les convoitises. Des projets de partage de l'Empire apparaissent, entre Joseph II et Catherine II, puis entre Napoléon et Alexandre 1er. S'ils avaient été réalisés, la Russie y aurait joué le rôle principal. Elle aurait probablement développé son influence dans les Balkans et éventuellement formé un État néo-byzantin à Constantinople. Ainsi aurait-elle été absorbée par cette tâche pendant la plus grande partie du XIXe siècle, ce qui l'aurait rendue moins agressive sur ses autres frontières. Les Balkans auraient disposé d'un siècle supplémentaire pour se stabiliser et le bassin oriental aurait été plus fortement intégré à l'Europe qu'il ne l'était en 1914.

D'après ce que les manuels d'histoire appellent la « *question d'Orient* » cela ne s'est pas produit, parce que les rivalités des puissances, notamment entre la Russie et le Royaume-Uni, ont artificiellement préservé l'Empire ottoman, en dépit de ses faiblesses. L'« *homme malade de l'Europe* » a ainsi survécu jusqu'au début du XXe siècle, avant de disparaître après une décennie tragique (1912-1922). Ainsi s'est imposée la vision anglaise d'une Méditerranée linéaire, segment de la « *route des Indes* », où la présence européenne est restée beaucoup moins marquée que dans le bassin occidental, où la France, l'Italie et l'Espagne ont conquis le Maghreb. En prenant le relais des Britanniques, les États-Unis ont confirmé le rôle de couloir du bassin oriental, entre la pression des pays du pacte de Varsovie au nord et le nationalisme arabe prosoviétique au sud.

De toutes ces péripéties, Chypre est longtemps restée préservée. Depuis 1878, elle est sous administration britannique et n'est rattrapée qu'au milieu du XXe siècle par une résurgence de la « *guerre de cent ans* » lancée en 1820 par la guerre d'indépendance grecque qui semblait

avoir pris fin en 1923 avec le traité de Lausanne. Cette dernière phase n'en sera que plus tragique.

[La construction européenne](#) a pris naissance dans l'espace carolingien de l'après Deuxième Guerre mondiale, avec un centre de gravité entre l'Escaut et le Rhin, en se basant sur [la réconciliation franco-allemande](#). À l'origine, elle n'a pas de dimension méditerranéenne et l'Italie n'y pèse pas d'un poids très important. Il faut attendre l'adhésion de l'Espagne et du Portugal (1986) pour voir émerger un groupe d'États membres en mesure de contribuer aux décisions communes et d'en recueillir les avantages budgétaires par la réforme de la Politique agricole commune (PAC) et surtout la mise en œuvre d'une politique de développement des régions défavorisées.

Dans ce groupe, la Grèce est le seul pays appartenant au bassin oriental et il va le rester jusqu'à l'adhésion de Chypre en 2004. En dépit de son association au Marché commun (avec la Turquie) par un traité qui remonte à 1963, elle n'a pas entretenu des relations très étroites avec Bruxelles. Elles ont même été suspendues pendant la dictature des colonels (1967-1974), que les pays de la CEE n'ont pas combattu avec une énergie farouche. C'est pourquoi **la demande d'adhésion déposée après le retour à la démocratie a été acceptée et traitée avec une indulgence qui a fait ensuite l'objet de nombreuses critiques**. En allant vite, le gouvernement d'Athènes est parvenu à disjoindre son cas de celui de la Turquie qui bénéficiait d'un accord d'association identique ouvrant la voie à l'adhésion. En fait, on avait d'autres priorités à Ankara et le coup d'État turc de 1980 avait creusé définitivement l'écart entre les deux pays.

Pendant longtemps, l'UE n'a pas accordé beaucoup d'importance à son voisinage et notamment au bassin oriental de la Méditerranée, en dépit des protestations grecques. S'agissant de Chypre, le Royaume-Uni d'avant le Brexit a constamment incité l'UE à ne pas s'en occuper, Washington étant dans des dispositions similaires. En conséquence, la politique de l'Union européenne dans la région a longtemps été un sous-produit de la coopération inter-méditerranéenne.

Du point de vue géopolitique, vu de Bruxelles il n'y a pas de symétrie entre les deux bassins méditerranéens, ce qui ne donne pas à la Grèce et à Chypre le même rôle qu'aux pays du bassin occidental. [La Turquie](#) s'étant désormais « destinée » à rester [un pays tiers](#), en dépit du processus d'intégration offert par l'union douanière, la capacité d'influence de Bruxelles y est faible et le demeurera. Or l'UE y est confrontée plus qu'ailleurs aux rivalités des grandes puissances et récemment à des pays tiers parfois agressifs. Son impact économique et commercial est moindre puisque ces pays ne font avec elle qu'une faible partie de leurs échanges avec elle, à la différence du Maghreb.

À l'évidence, l'UE n'est pas équipée pour se confronter aux impérialismes régionaux, notamment celui de la Turquie...

Avec plus de plus de responsabilités que d'influence **l'UE manquerait-elle des capacités mentales et stratégiques à prendre en compte une aussi grande complexité**, en étant

dépourvue de la vision stratégique qui lui fait aussi défaut dans les espaces voisins des Balkans et du Proche-Orient ?

À l'évidence, **l'UE n'est pas équipée pour se confronter aux impérialismes régionaux**, notamment celui de la Turquie, de sa politique expansionniste stimulée par l'internationale des Frères musulmans, le soutien aux groupes djihadistes et la mise en service de nouveaux drones. Dans ce combat, l'UE ne peut pas espérer beaucoup d'aide : les États-Unis de Trump ont déjà montré leur indifférence, la Russie manipule la Turquie, la Chine avance ses pions sur la « *route de la soie* » et les puissances régionales (notamment l'Iran et l'Arabie saoudite) poussent leurs avantages au détriment de la stabilité de l'ensemble. Les guerres interminables n'ont donc pas beaucoup de chances de se terminer.

## **La politique étrangère de Chypre avant l'adhésion à l'UE**

Depuis 1960, Chypre s'est efforcée d'accroître sa sécurité par plusieurs moyens qui n'ont pas été couronnés de succès. Dans cette évolution, on peut distinguer deux étapes successives :

- . Le non-alignement de Makarios (1960-1974)
- . Le partenariat militaire avec la Grèce (dans les années 1990).

## **Les illusions du non-alignement**

En 1959, en acceptant sous une forte contrainte les accords de Zurich et de Londres, Makarios n'a pas seulement renoncé à l'Enosis. D'après Perry Anderson, ces accords comportaient une annexe secrète dans laquelle le GdC s'était engagé à adhérer à l'OTAN et à interdire le parti communiste AKEL. Ce n'était pas du goût de l'ethnarque : tirant les leçons des pressions subies, il a estimé que son devoir était de faire évoluer son île vers l'« *unfettered independence* » qui lui permettrait enfin de disposer d'elle-même.

Makarios n'ayant pas écrit ses mémoires, il est difficile de reconstituer les ressorts profonds de la stratégie suivie au cours de sa présidence (1960-1977). Entre les Chypriotes turcs, les communistes de l'AKEL et les inconditionnels de l'Enosis, sa position initiale n'est pas très solide. Il sait que l'union avec la Grèce est impossible, mais il est mal placé pour le faire admettre aux Chypriotes grecs qui y sont encore très attachés.

Il connaît ses limites et sait faire usage des cartes dont il dispose. L'une d'elles est la politique étrangère où, en tant que Président de la République, sa marge de manœuvre est plus importante. Désormais indépendante, bénéficiant d'une reconnaissance internationale et d'un siège aux Nations unies, l'île est en principe devenue libre de ses alliances. En conséquence, il effectue sa première visite à l'étranger dans l'Égypte nassérienne. En septembre 1961, il se rend à Belgrade pour participer à la conférence des 24 pays non-alignés. Dans le contexte de la décolonisation, qui fait entrer aux Nations unies un important groupe de pays récemment indépendants, il peut s'appuyer sur eux. Chypre s'assure aussi d'importants soutiens parmi les neutres européens notamment la Yougoslavie de Tito. En se plaçant à l'équidistance des deux protagonistes de la Guerre froide, il estime avoir une bonne chance de s'affranchir du protectorat des puissances garantes.

Dans un premier temps, il obtient des résultats. En 1964, après la rupture avec les Chypriotes turcs, en dépit des pressions britanniques pour faire intervenir les forces de l'OTAN, Makarios parvient à impliquer les Nations unies. Il obtient même l'appui de l'URSS qui menace l'OTAN de représailles en cas d'intervention à Chypre. Lyndon Johnson décide alors d'interdire à l'armée turque de débarquer dans l'île, un rare exemple de fermeté de Washington vis-à-vis des projets agressifs d'Ankara. Le non alignement a payé, bien qu'il déplaise fortement aux puissances garantes. Humiliée par l'attitude américaine, la Turquie commence à se rapprocher de l'URSS.

Bien que triomphalement réélu en 1968, Makarios doit faire face, non seulement à l'opposition des Chypriotes turcs, mais aux nostalgiques de l'Enosis encouragés par les colonels grecs. Après avoir en vain tenté de l'assassiner, ils parviennent à le renverser en juillet 1974, **offrant ainsi à la Turquie l'occasion d'intervenir qu'elle attendait depuis dix ans.**

À Washington, il n'y a plus personne pour la décourager, car le contexte international a bien changé depuis 1964. Depuis plusieurs années, les diplomates américains sont acquis à l'idée du partage, en croyant que c'est le meilleur moyen de résoudre définitivement le différend gréco-turc et d'intégrer *de facto* Chypre dans l'OTAN, en laissant l'armée d'Ankara s'installer dans l'île. Très affaibli par le scandale du Watergate, le Président R. Nixon laisse les mains libres à son secrétaire d'Etat Henry Kissinger, un partisan de la solution des crises à chaud.

Il n'y a plus de place pour une politique étrangère neutraliste. Cependant, dans la Méditerranée de la Guerre froide, le pari du non alignement pouvait réussir. Dans un autre contexte, il a été pratiqué avec succès par Dom Mintoff [1]. Devenu indépendante en septembre 1964, Malte a obtenu l'évacuation d'une importante base britannique. Sa position géopolitique ayant perdu une partie de sa valeur, ses aspirations neutralistes n'ont pas été contrariées comme à Chypre. En 2004, ayant quitté le mouvement des non-alignés en raison de leur adhésion à l'UE, Chypre et Malte ne sont pas pour autant devenus membres de l'OTAN, comme presque tous les adhérents de 2004.

## **L'échec de la défense commune avec la Grèce**

Après l'invasion turque, le GdC comprend que les bonnes paroles de l'ONU et des non-alignés ne suffiront pas à obtenir le respect du droit international. Il est indispensable de trouver des alliés pour obliger la Turquie à s'y conformer. D'où des tentatives, non pour reconquérir le nord de Chypre, mais pour empêcher une nouvelle invasion et peser en faveur de l'ouverture de négociations de réunification.

Il est logique de se tourner vers les États-Unis et le lobby grec à Washington s'y emploie. En 1975, estimant que la Turquie a utilisé des armes américaines pour envahir Chypre et non pour se défendre, le Congrès vote à une forte majorité (298 contre 98) un embargo total sur les ventes d'armes. En dépit de sa dépendance aux approvisionnements américains pour son armée, la Turquie ne cède pas et riposte par des restrictions aux [activités militaires américaines](#) dans le pays. En janvier 1978, l'embargo est annulé après un vote très disputé au Congrès (208 contre 205). Paralysés par le risque de « *perdre la Turquie* », les États-Unis n'iront pas plus loin. En 1987, ils s'avancent dans l'autre sens en décrétant un embargo sur les ventes d'armes américaines à Chypre, qui n'a été levé qu'en 2020. En refusant des armes à la victime pour se défendre tout en reprenant les livraisons à l'envahisseur, **Washington ne**

**pouvait mieux marquer sa volonté de consolider le « *fait accompli* » de la partition de Chypre.**

Le GdC se tourne vers la Grèce. Membre de l'UE depuis moins d'une décennie, sa politique étrangère n'est encore qu'au début de son « *européanisation*. » La fin de la Guerre froide favorise la remontée d'un courant nationaliste. Rassurée par son appartenance à l'UE, Athènes se lance dans des initiatives solitaires en soutenant la Serbie de Milošević et en refusant à la Macédoine le droit de porter son nom.

Cette vision nationaliste s'étend logiquement à Chypre. En novembre 1993, la Grèce accepte de former avec l'île « *une zone de défense commune* », faisant d'une nouvelle attaque turque contre Chypre un *casus belli*, afin de dissuader Ankara de récidiver. En pratique, est décidée la construction d'un aéroport à Paphos pour faciliter l'arrivée des secours grecs. En janvier 1997, le GdC décide d'acheter à la Russie des missiles sol-air S-300 d'une portée de 160 km à installer dans le massif du Troodos et dans la péninsule d'Akamas. Cette initiative est fortement soutenue par l'opinion chypriote grecque : selon un sondage, 88% des personnes interrogées sont favorables à la *zone de défense commune* et 94% à l'achat des S-300.

Bien qu'il s'agisse d'une initiative purement défensive qui ne remet pas en cause sa supériorité militaire, Ankara multiplie les déclarations belliqueuses. À la Grèce qui décide d'envoyer des troupes et une escadrille de F-16 à Chypre, elle promet la guerre. Elle menace l'île d'un blocus naval pour empêcher le débarquement des S-300 et achète des missiles sol/sol en Israël pour les détruire s'ils sont installés. L'attitude de Washington est très évasive : le Département d'Etat déplore l'achat de missiles à la Russie (alors que le GdC ne peut pas s'approvisionner aux États-Unis, puisqu'il est toujours sous embargo américain) et critique très modérément les réactions turques. [À Moscou, qui est pourtant bénéficiaire de la transaction](#), les Chypriotes ne recueillent que de bonnes paroles. De Bruxelles, où Chypre est dans l'attente de l'ouverture de ses négociations d'adhésion, l'UE fait savoir qu'une escalade serait très contre-productive.

En conséquence, le gouvernement de Chypre renonce à installer les missiles dans l'île. Pour sauver la face, ils seront implantés en Crète, à une distance suffisante pour ne pas irriter la Turquie. Après l'affrontement gréco-turc en mer Égée de l'année précédente qui a failli dégénérer en conflit armé, il apparaît clairement que les tentatives de rouvrir en force la question chypriote sont condamnées à l'échec. Faire monter les enchères avec du matériel militaire ne change pas le rapport de forces et donne seulement un bon prétexte à la Turquie pour faire du « *sabre rattling* ». Si cela était nécessaire, ce pas de clerc montre qu'**il n'y a pas de solution militaire à Chypre. Si on veut faire bouger la Turquie, il faut trouver d'autres moyens.**

## **La bataille de l'adhésion**

À Nicosie comme à Athènes, on s'est longtemps interrogé sur la pertinence d'une adhésion à l'UE, perçue comme trop occidentale pour un pays orthodoxe, appartenant à la « *région intermédiaire du continent eurasiatique* » (Dimitri Kitsikis [2]) entre la civilisation occidentale et les pays islamiques. Avec des sympathies pour l'URSS, puis la Russie, ces réticences ont été longtemps exprimées par le parti communiste et par l'Eglise orthodoxe. Cependant, depuis 1981, l'adhésion de la Grèce (et le ralliement progressif à cette adhésion de ceux, notamment à gauche, qui l'avaient combattue) a démontré que cette option était parfaitement compatible

avec l'identité hellénique. À Nicosie, on a pu aussi mesurer les avantages de la solidarité européenne et de l'amélioration de la position diplomatique du gouvernement grec qui a suivi.

En 1987, Chypre obtient le passage à l'union douanière prévu par l'accord d'association de 1972. Cependant, à la différence de celui signé en 1963 avec [la Grèce](#) et la Turquie, celui-ci ne comporte pas d'engagement d'adhésion, mais une période de transition qui peut être encore assez longue. Avec le dépôt de la demande d'adhésion de la Turquie (1987) et la fin de la Guerre froide, les Chypriotes décident de se hâter et leur candidature est officiellement déposée par le président Vassiliou [3] en juillet 1990.

Bénéficiant de la reconnaissance internationale, le GdC est tout à fait en droit de le faire sans se soucier des protestations de l'administration du nord. Cependant, dans une UE soucieuse de **ne pas importer des conflits**, il n'est pas évident qu'elle soit acceptée [4]. Plusieurs États membres estiment qu'une solution dans l'île doit intervenir **avant** l'adhésion, éventuellement avant le démarrage des négociations. Le gouvernement chypriote peut donc craindre que l'UE, qui a déjà pris son temps pour accepter l'accession de l'île à l'union douanière, n'ajourne sa demande. En jugeant « *illégal* » la demande du GdC, parce qu'elle n'a pas reçu l'accord de ses protégés de Chypre-nord, la Turquie fait pression pour qu'elle soit rejetée, éventuellement prise en compte seulement après la sienne. Mais celle-ci a été ajournée *sine die* par un avis négatif de la Commission, adopté quelques jours après l'ouverture du mur de Berlin.

À Bruxelles, les Chypriotes n'ont pas beaucoup d'appuis. À l'exception de la Grèce, il n'y a pas d'Etat membre résolument en sa faveur. Par ailleurs, l'UE doit traiter des candidatures de quatre pays de l'AELE, dont les négociations d'adhésion s'engagent en février 1993 et qui représentent pour elle un enjeu économique plus important. Mais Chypre n'a pas non plus d'adversaire déclaré, à moins qu'on ne compte comme tel le Royaume-Uni. Dans une procédure où tout se décide à l'unanimité, il peut tout bloquer. Bien que le *Foreign Office* n'ait pas reconnu « *l'indépendance* » de Chypre-nord, il s'en tient à ses priorités géopolitiques : le cas de Chypre est à traiter en fonction de sa politique de défense et de son alliance avec les États-Unis. Il ne doit pas entraîner de détérioration de ses relations avec la Turquie. **Donc, moins l'UE se mêlera des affaires de l'île et mieux cela vaudra pour Londres.** La diplomatie britannique conseille discrètement à ses partenaires d'attendre que les experts des Nations unies, qui sont en charge des pourparlers intercommunautaires, fassent adopter un schéma de réunification.

La première étape à franchir est la publication de l'« *avis* » sur la candidature que [la Commission européenne](#) doit donner au Conseil. Du fait de sa taille, de l'état d'avancement de son économie et du bon fonctionnement de l'union douanière, la Commission reconnaît que son adhésion ne présente pas de problème majeur. Mais vis-à-vis de la partition de l'île, elle fait une réponse prudente : « *la Commission se doit enfin d'envisager le cas où, malgré les efforts du Secrétaire Général des Nations Unies, les discussions intercommunautaires ne permettraient pas de faire émerger un règlement politique de la question chypriote dans un avenir prévisible. Dans un tel cas, la Commission est d'avis qu'il conviendrait de réévaluer la situation en appréciant les positions exprimées par chaque partie dans ces discussions et de reconsidérer en janvier 1995 la question de l'adhésion de Chypre à la Communauté.* »

Dès 1995, il est clair qu'il sera difficile de laisser Chypre en dehors de la grande négociation

qui va s'ouvrir. La Grèce vient de montrer sa détermination en bloquant le projet d'union douanière UE/Turquie.

Le Conseil pourrait donc prétexter de la division de l'île pour ajourner sa candidature et la confiner dans la même salle d'attente que la Turquie. Réflexion faite, cette orientation se révèle insoutenable. Le débat s'étant poursuivi entre 1993 et 1995, il est finalement considéré qu'un refus de la candidature chypriote reviendrait à conférer à un pays tiers, la Turquie, un droit de veto sur l'élargissement de l'Union européenne, ce que le traité ne reconnaît qu'à un État membre.

Surtout, les Chypriotes ne sont plus seuls : avec la montée des candidatures des pays d'Europe centrale, l'UE se prépare à une négociation d'ensemble. Elle établit une « *méthode de l'adhésion* » qui définit des critères politiques et économiques [5], ce qui est plutôt positif pour Chypre, qui se compare avantageusement avec des pays tout juste sortis du communisme. Cependant la tactique de la négociation n'est pas sans embûches : **il faut un accord à l'unanimité** pour ouvrir et clôturer chacun de ses chapitres. Dans ce contexte, le rôle de la Grèce est potentiellement décisif : elle peut bloquer tout le processus si Chypre n'est pas équitablement traitée, mais n'a pas eu besoin de le faire.

Dès 1995, il est clair qu'il sera difficile de laisser Chypre en dehors de la grande négociation qui va s'ouvrir. La Grèce vient de montrer sa détermination en bloquant le projet d'union douanière UE/Turquie. En fin d'année, un compromis est trouvé : la Turquie accède à l'union douanière et Chypre sera dans le premier groupe des candidats. À Luxembourg, à la fin de 1997, le Conseil décide d'entamer la négociation avec 6 pays, dont Chypre.

En 1998, quand celle-ci s'engage, la partie est encore loin d'être gagnée. D'une part, l'UE souhaite accueillir une île réunifiée ; d'autre part il faut surmonter tous les obstacles techniques qui découlent de la mise en œuvre de la législation communautaire si l'île reste partagée.

Si [les Etats membres](#) sont unanimes à estimer que le GdC peut agir au nom de l'île toute entière, les Anglo-Saxons le pressent d'impliquer les Chypriotes turcs. Quand le président Clerides [6] leur demande de désigner des représentants, ceux-ci s'en tiennent à leur refus initial : la candidature de l'île serait illégale, puisqu'elle n'a pas reçu leur accord. Ils se privent ainsi d'une occasion unique : leur présence dans la négociation l'aurait à l'évidence fortement compliquée, sinon paralysée. Mais Denktaş ne veut rien connaître des affaires européennes, dont il ne mesure pas l'importance. Comme il parvient avec beaucoup d'habileté à bloquer les négociations intercommunautaires aux Nations unies, il croit pouvoir faire de même avec l'adhésion. Ensuite, il aggrave son cas en exigeant la reconnaissance préalable de son « *État* », ce qui le met définitivement hors-jeu.

La classe politique turque fait une erreur similaire en soutenant inconditionnellement Denktaş. Pendant des décennies, comme sur d'autres dossiers, elle montre **une capacité remarquable à s'enfermer dans des positions solitaires**, ce qui lui fait perdre un temps précieux. Murée dans ses certitudes, elle n'a pas conscience de l'importance des critères de Copenhague et assiste sans réagir à la multiplication des candidatures des pays d'Europe centrale. Elle n'écoute pas ses diplomates et pense que comme à l'OTAN, le soutien des États-Unis suffira à

entraver les efforts de ce gouvernement chypriote qu'elle se refuse à reconnaître.

Bülent Ecevit [7], Premier ministre turc au moment de l'invasion de 1974, continue à croire qu'il a résolu le problème de Chypre en 1974, mais que le reste du monde ne s'en est pas aperçu : son « *no solution is a solution* » résume une pensée qui compte sur le temps pour obtenir la reconnaissance du fait accompli. **Jusqu'en 1999, le gouvernement turc se croit en mesure d'empêcher l'adhésion de l'île, une humiliation pour un pays dont la candidature reste bloquée.**

À Londres, on n'assiste pas sans inquiétude aux progrès du dossier chypriote, mais il est difficile de s'y opposer ouvertement. Le gouvernement déplore régulièrement la division de l'île et le lobby pro-turc incite la presse à faire une large place à des reportages favorables aux Chypriotes turcs, mais la position officielle reste inchangée.

Pour le GdC, le problème est de surmonter les nombreux obstacles techniques de la négociation. Le président Clerides désigne pour cela son prédécesseur Vassiliou, qui la mène avec beaucoup d'efficacité, en mettant son pays au premier rang du nombre de chapitres clôturés, car l'île peut se présenter avec une économie de marché qui fonctionne et une administration expérimentée.

En 2002, quand vient le moment de la décision finale, il est évident que Chypre ne va pas rester à l'écart : **comment exclure le pays qui a fait la course en tête ?** Et comment demander au Parlement grec de ratifier un traité d'adhésion (il n'y a qu'un seul texte pour les dix nouveaux membres) dont l'île aurait été exclue ?

Le 1er mai 2004 [Chypre](#) devient État membre, **mais** la mise en œuvre de l'acquis communautaire est suspendue dans la zone non contrôlée par le gouvernement légal, dans une configuration comparable à celle de l'Allemagne en 1958. À l'époque, les Occidentaux se refusaient à reconnaître dans l'Allemagne de l'est autre chose qu'une zone d'occupation, ce qui est aujourd'hui le cas de Chypre-nord. Cependant, la République démocratique allemande disposait de la reconnaissance internationale des pays du camp socialiste, alors qu'en près d'un demi-siècle, la Turquie n'a pas réussi à faire reconnaître sa « *République turque de Chypre du nord* » par un seul membre de l'ONU.

Cependant, **l'objectif majeur de l'adhésion pour les Chypriotes, la réunification, ne s'est pas réalisé.** Longtemps paralysées par Denktaş, les négociations intercommunautaires menées avec les Nations unies aboutissent quelques jours avant l'adhésion au plan Annan dans sa version n°5. Celui-ci est donc soumis à référendum des deux côtés de l'île : **globalement 2/3 des Chypriotes votent contre, mais il est accepté par les Chypriotes turcs et rejeté par les Grecs.**

Nous n'aborderons pas ici les aspects internes du plan établi par les Nations unies, mais uniquement sa relation avec le droit communautaire. En fait, **l'un de ses objectifs était de limiter la mise en œuvre de la législation européenne**, notamment la liberté d'établissement, afin de permettre aux Chypriotes turcs de rester majoritaires dans le territoire qui leur aurait été accordé par le plan. Si elles avaient été antérieures à l'adhésion, ces dispositions auraient été des dérogations permanentes qu'il aurait été impossible de modifier par la suite.

Dans les 9 000 pages du plan, on trouve aussi des cadeaux à la Turquie, présentés à l'époque comme des mesures de circonstances destinées à aider Erdoğan à vaincre l'opposition de ses militaires. Comme beaucoup d'autres, elles se traduisent par des limitations supplémentaires à la souveraineté de la *République unie de Chypre*, mais elles auraient aussi eu un impact significatif sur l'action communautaire. Inscrites dans la version finale du plan, **elles allaient au-delà du mandat de ses négociateurs**, dont l'objectif aurait dû se limiter à apporter des solutions aux problèmes internes de l'île et non à lui imposer des contraintes internationales supplémentaires.

Celles-ci auraient mis la future *République unie de Chypre*, en tant qu'État membre de l'UE, dans une position très inconfortable. Elles devaient être inscrites en tant que droit primaire de l'UE par une proposition de la Commission [8], sous la forme d'un *acte d'adaptation à l'UE*, à adopter automatiquement par le Conseil si les Chypriotes avaient voté en faveur du plan.

L'article 5 de cet Acte prévoyait la mise sur un pied d'égalité de l'immigration en provenance de Grèce et de Turquie, alors que cette dernière, en tant que pays tiers ne pouvait bénéficier du même traitement qu'un État membre. À cet effet, la Commission aurait dû négocier avec la Turquie la participation de Chypre à Schengen, ce qui serait revenu à faire dépendre d'un pays tiers l'application du droit communautaire à un État membre.

Selon l'article 6 de l'Acte d'adaptation, Chypre aurait renoncé à participer à la PESD, ce qui en aurait fait le seul État membre à en être exclu, tout en étant maintenu sous l'occupation militaire d'un pays tiers. C'était offrir aux Britanniques (et aux Turcs) un moyen d'entraver la création d'une politique européenne de défense distincte de l'OTAN. L'île réunifiée aurait aussi renoncé à participer à des opérations militaires internationales sans l'accord de la Grèce et de la Turquie [9].

S'y étaient ajoutées d'autres satisfactions à Ankara qui n'avaient rien à voir avec le problème de Chypre. Ainsi, l'île réunifiée aurait eu l'obligation de solliciter son accord pour engager des prospections pétrolières sur le plateau continental : les récentes confrontations dans les ZEE montrent assez bien qu'il aurait été bien difficile de satisfaire la Turquie sur ce point.

Par ailleurs, suivant un protocole additionnel au Traité d'alliance, Chypre en tant qu'État membre aurait eu l'obligation de soutenir l'adhésion de la Turquie. **Les Anglo-Saxons, pour qui la solution du problème de Chypre n'était qu'une étape dans le processus d'intégration de la Turquie à l'UE, craignaient que l'île réunifiée n'utilise son droit de veto dans la négociation**, dont ils espéraient l'ouverture à brève échéance. Ils ont donc décidé de l'en priver, alors qu'à la date du plan (avril 2004) on savait peu de chose des conditions dans lesquelles la Turquie et l'UE allaient s'engager. Cette sujétion aurait mis un État membre au service d'un pays candidat.

Andreas Mavroyiannis souligne que ces dispositions, non seulement portaient atteinte à la souveraineté de Chypre, mais aussi à **celle de l'UE toute entière**, en introduisant la Turquie dans le jeu de négociations internes à l'UE. Suivant son expression [10], **elles auraient fait de Chypre réunifiée le « cheval de Troie » de la Turquie dans l'UE élargie**.

## Le temps de la « defence diplomacy »

Depuis 2004, le contexte géopolitique dans le bassin oriental de la Méditerranée a beaucoup évolué dans le sens d'une aggravation des conflits, du fait d'une politique de plus en plus agressive de la Turquie, non seulement vis-à-vis de la Grèce et de Chypre, mais aussi des autres pays riverains. L'île n'est plus la seule victime de la politique d'Ankara. Contrairement à ce qu'on pense à Berlin, il ne s'agit plus d'une nouvelle poussée du vieil antagonisme gréco-turc, mais de l'émergence d'un projet expansionniste très ambitieux. La montée des tensions équivaut inévitablement à des risques plus importants pour Chypre, compte tenu de sa position géographique. Par ailleurs, le renouveau de l'intérêt des puissances présente aussi des risques de décisions contraires qui lui seraient imposées.

À Nicosie, il en résulte le besoin évident d'une politique étrangère mieux calibrée et susceptible de s'adapter à des circonstances imprévues, avec des opportunités pour glisser de la politique antérieure (qualifiée d'inactive ou de réactive [11]) vers une approche proactive en profitant des nouveaux développements de la géopolitique régionale.

Indépendamment du problème national, la volonté de Chypre est de ne plus être un partenaire passif et de se donner un rôle actif en politique étrangère [12], un objectif qui pourrait paraître présomptueux pour un pays d'un peu plus d'un million d'habitants et de moins de 10 000 km<sup>2</sup>. Dans le contexte du maintien des traités inégaux et de l'occupation turque, cela peut paraître encore plus dérisoire. Pourtant, c'est ce que s'efforce de réaliser le GdC pour échapper à son destin de « *pawn on the geo-political chess board* », afin de devenir pleinement « *a modern EU state with its own identity and future*. »

La fuite en avant de la politique étrangère turque entraîne pour Ankara un isolement croissant qui peut réserver des opportunités pour Chypre, qui a beaucoup souffert de la complaisance de Washington pour Ankara et du partenariat stratégique turco-israélien. À Bruxelles, le Brexit met fin à la pression britannique en faveur de la Turquie. Et Chypre n'étant plus la seule victime de l'impérialisme turc, le GdC peut trouver de nouveaux alliés, proches (Israël, l'Égypte) ou lointains (les Émirats, l'Arabie saoudite). Ainsi se consolide la *Trilatérale* des démocraties du bassin oriental entre Chypre, la Grèce et Israël.

Comme toujours, **le point essentiel est l'évolution de l'attitude américaine.** L'« *Eastern Mediterranean Security Partnership Act* », en faveur de la Grèce et de Chypre se veut une réponse à l'achat des S400 par la Turquie à la Russie. Plus que le montant des aides (5M\$), c'est le symbole qui compte. Bien que Washington reste plus intéressé par une réconciliation avec la Turquie, le Département d'Etat et surtout le Pentagone commencent à se décourager. Après qu'Israël ait compris qu'il était devenu impossible de maintenir de bonnes relations avec la Turquie, les Américains en viennent à rechercher des solutions alternatives : la base de Souda bay comme alternative à Incirlik et de nouvelles implantations plus au nord. Ainsi, le renforcement des marines et des forces aériennes grecque et chypriote est à l'ordre du jour.

Nous avons déjà relaté dans la première partie de cette étude les conditions dans lesquelles s'est construit l'« *East Med Gas Forum* » (EMGF). La question qui se pose maintenant est dans la capacité des participants à élargir leur coopération. Puisque la sécurité maritime est devenue un enjeu primordial, l'UE pourrait rechercher un accord dans ce domaine avec les pays qui respectent la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (UNCLOS). L'UE

peut aussi les encourager à développer leurs activités en liaison avec sa politique maritime intégrée. À terme, la Méditerranée orientale devrait s'orienter vers la mise au point d'un système de sécurité collective, au moins dans l'espace maritime.

Comme nous l'avons vu, les nécessités d'assurer la sécurité de l'exploitation gazière jouent un rôle décisif, la position centrale de Chypre lui offrant, pour une fois une opportunité d'exploiter les avantages de sa géographie. Il en résulte des relations plus intenses avec les pays du bassin oriental, une diversification de son paysage diplomatique qui aide Chypre à s'extraire des contraintes de sa dépendance vis-à-vis de la Grèce et de sa confrontation inévitable avec la Turquie. Par ailleurs, les difficultés croissantes entre Ankara et les puissances occidentales valorisent les relations de Chypre avec les États-Unis et ses alliés.

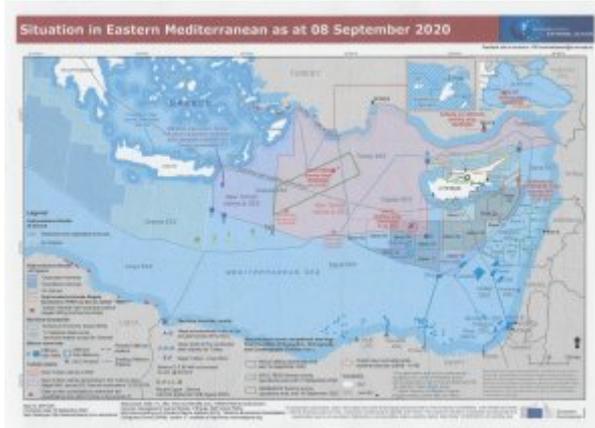
Il en résulte un développement de sa « *défense diplomatique* » avec les pays voisins et quelques autres, notamment les États-Unis et la France, en particulier dans le domaine militaire. Il n'est pas exagéré de penser que ces opportunités nouvelles doivent (un peu) à l'attitude belliqueuse de la Turquie qui coalesce peu à peu les pays de la région contre elle. En fait, tous les pays du bassin oriental de la Méditerranée (et même au-delà puisque cela concerne aussi la France et l'Italie) s'estiment à bon droit menacés par les initiatives turques, ce qui les incite à se concerter et à mettre de côté certains de leurs différends.

Du fait de sa taille, de la faible importance de ses forces armées et de l'occupation turque d'une partie importante de son territoire, Chypre présente des avantages plus géopolitiques que militaires. Elle est donc un enjeu important dans un contexte de prééminence de l'action diplomatique sur une éventuelle et non souhaitée confrontation armée. Initialement, tout en restant en bons termes avec ces pays, le GdC n'a pas encore développé avec eux des relations très étroites, notamment dans le secteur sensible de la défense.

Soucieuse de ne pas s'aliéner les protagonistes du conflit israélo-arabe, la diplomatie chypriote s'était cantonnée dans une prudente neutralité. Face aux menaces turques, il était inévitable que le GdC cherche à **se coordonner avec Israël pour assurer la sécurité des plateformes de forage** qui ne sont pas éloignées les unes des autres. À partir de 2012, des contacts réguliers entre ministres de la défense se sont développés, suivis d'exercices militaires conjoints depuis 2014.

Avec l'Égypte, les relations cordiales remontent à la participation conjointe des deux pays au mouvement des non-alignés. La proximité des gisements, puis le recours aux infrastructures égyptiennes pour la liquéfaction du gaz ont créé des complémentarités. Depuis 2015, les ministres de la Défense entretiennent des contacts réguliers et l'armée égyptienne est associée depuis 2016 aux exercices de protection des infrastructures gazières (Nemesis). Des relations ont également été développées avec la Jordanie et le Liban.

Bien sûr, il ne s'agit pas d'alliances militaires, mais d'exploitation des complémentarités en vue de contribuer à une [plus grande sécurité de l'espace maritime, en particulier dans les zones d'exploitation du gaz](#).



**Map. Situation in Eastern Mediterranean as at 08 September 2020**

Cliquer sur la vignette pour agrandir la carte. Copyright : Commission européenne  
*Commission européenne*

## Ce que l'UE n'a pas fait

Dans leur course vers l'adhésion, les Chypriotes et beaucoup d'autres pensaient que l'entrée de l'UE opérerait une pression irrésistible en faveur de la réunification. D'une part, elle représentait une option attractive pour les Chypriotes turcs, maintenus dans l'isolement depuis l'invasion de 1974. D'autre part, il était présumé que Bruxelles exercerait vis-à-vis d'Ankara des pressions efficaces. Plus d'une décennie après l'adhésion, **rien de tout cela ne s'est produit.**

Pour Bruxelles, le problème de Chypre est un héritage. L'UE a accepté de faire une exception à son refus d'importer des conflits de voisinage. Beaucoup d'États membres estiment qu'ils ont été suffisamment généreux à cette occasion pour qu'on ne leur demande pas davantage. Les Chypriotes grecs ayant refusé le plan Annan, ils sont jugés responsables de la persistance de leur problème.

Continuer à confier cette interminable affaire aux Nations unies apparaît à beaucoup comme la solution de facilité. **Cette attitude comble d'aise les Britanniques**, qui peuvent ainsi garder cette négociation sous leur contrôle, afin d'éviter la mise en cause de leur impératifs stratégiques. Au nom du droit des trois puissances garantes à décider du sort de l'île, ils s'opposent à une participation active de l'UE. Comme en 2004, on ne lui accorde qu'un strapontin, alors que la mise en œuvre de l'acquis communautaire au nord est une des questions essentielles à résoudre. L'inefficacité du format de la négociation, qui donne le beau rôle aux deux puissances garantes qui ne souhaitent pas de réunification, ne gêne pas la majorité des États membres.

L'aggravation des conflits en Méditerranée orientale montre qu'il s'agit pourtant d'une erreur grave : d'une part l'absence de solution à Chypre permet à la Turquie de poursuivre ses agressions et de diviser les Européens en perturbant un fonctionnement déjà défectueux du Conseil européen. Dans le domaine économique, face à un pays en crise, l'UE ne manque pas de moyens, mais se refuse à les utiliser pour ne pas nuire aux intérêts de ses entreprises. Les discussions au Conseil confirment l'influence des vendeurs d'armes dans la politique étrangère de leurs pays : d'après le SIPRI [\[13\]](#) sur la période 2015-2020 plus de 40% des ventes d'armes

à la Turquie proviennent de l'Italie et de l'Espagne, ce qui explique que les deux pays soient très réticents à les stopper. Pour sa part, l'Allemagne se refuse à bloquer la vente de six sous-marins (un marché de 3,5 milliards de \$), en dépit de l'avantage technologique qu'elle apporte à la Turquie et du rôle essentiel qu'ils pourraient jouer dans le conflit sur la délimitation des ZEE en Méditerranée. En s'opposant à l'embargo, ces pays montrent à la fois **leurs priorités commerciales et leur peu de souci de la sécurité de leurs partenaires**.

Par ailleurs, son impuissance nuit à la crédibilité de l'UE sur d'autres affaires : en effet, **ne pas être en mesure de trouver une solution à un problème jugé interne à l'Union disqualifie Bruxelles sur les conflits externes** (soi-disant « gelés » dans l'ex-URSS et en Méditerranée) et l'expose à d'autres formes de chantage. Celles-ci sont en plein essor, notamment en utilisant les pressions migratoires, éventuellement le terrorisme.

## **Conclusion : revenir au droit international**

Au début des années 1950, après trois quarts de siècle d'administration coloniale qui avaient maintenu l'île à l'écart de l'effondrement convulsif de l'Empire ottoman, Chypre semblait promise à une brillante destinée. Encore fragile, son économie lui procurait déjà un niveau de vie supérieur à celui de la Grèce. Et le souhait d'autodétermination des Chypriotes grecs paraissait compatible avec la volonté de la puissance coloniale de maintenir solidement l'île dans le dispositif occidental de défense récemment renforcé par l'adhésion de la Grèce et de la Turquie à l'OTAN, dans le contexte du *containment* organisé par les États-Unis au temps de la Guerre froide.

Comme l'a bien expliqué Lawrence Durrell dans son « *Citrons acides* », si les Chypriotes grecs aspiraient depuis des décennies à l'Enosis, ils n'étaient pas si pressés d'y parvenir et n'avaient pas d'objection à concilier cet objectif avec l'attribution au Royaume-Uni de bases permanentes, que ce soit à Chypre ou en Grèce. À l'époque, leur vision géopolitique du problème était en avance sur celle des Britanniques encore accrochés au régime colonial et à leur politique des « *points d'appui* » remontant au XVIIIe siècle.

Cette volonté de maintenir à tout prix leur souveraineté (le « *never* » du Secrétaire d'État Hopkinson dont la maladresse a été justement soulignée par Durrell), puis leurs efforts pour impliquer la Turquie dans le débat sur l'avenir de Chypre ont rendu le problème inextricable, dans une obstination récurrente à contrarier les aspirations de 80% de la population de l'île.

L'indépendance accordée en 1960 aurait pu devenir une solution durable si elle n'avait été accompagnée d'une constitution impraticable et d'un droit d'ingérence accordé aux trois puissances garantes, dont chacune d'entre elles a usé et abusé au détriment des Chypriotes. Non seulement le problème n'a pas été résolu, mais il s'est constamment aggravé jusqu'à l'invasion turque de 1974, provoquée par la stupidité des colonels grecs et encouragée par les États-Unis. **Si la démocratie a été rétablie en Grèce, lui ouvrant le chemin de l'adhésion à l'UE, ce sont les Chypriotes qui en ont payé le prix, par le nettoyage ethnique et la présence permanente de 35 000 soldats turcs.** Depuis cette date, toutes les tentatives de solution ont échoué devant la volonté turque de conserver sa conquête.

Sans entrer dans les problèmes internes de Chypre et en nous limitant à leurs aspects géopolitiques, quelques éléments sont à rappeler, avant de tenter de se projeter dans l'avenir.

Dans « *My Deposition* », l'ancien président Glafkos Clerides a bien situé les responsabilités des Chypriotes grecs : « *we have been our worst enemies* [14] » par une succession d'erreurs de calculs et de refus de compromis, en écartant des solutions jugées désavantageuses pour être confrontés ensuite à d'autres encore plus défavorables, y compris du temps de Makarios qui comme le rapporte aussi Clerides, a commencé à être raisonnable quand il était trop tard [15].

Quant à la minorité musulmane, 18% de la population en 1960, son souhait était de pouvoir survivre en tant que groupe organisé, indépendamment de la Turquie. En se laissant manipuler par Londres, puis par Ankara, les Chypriotes turcs ont perdu toute capacité à peser sur leur destin. Ils en ont récolté dix années de confinement dans des enclaves (1964-1974), le nettoyage ethnique (plus de 50% de leur population a été déplacé) et 47 années d'occupation par une armée étrangère, qui prétend toujours les avoir sauvés d'un soi-disant génocide. À plusieurs reprises, les authentiques Chypriotes turcs, en passe d'être noyés dans la masse des immigrants anatoliens, ont tenté d'exprimer un point de vue divergent, sans être parvenus à le faire émerger dans le processus de négociation piloté par les Nations unies, où ses représentants ne se sont jamais éloignés d'une docilité totale aux instructions d'Ankara. Près d'un demi-siècle après l'invasion, Chypre nord est toujours, selon la Cour des Droits de l'Homme de Strasbourg, « *a subordinate local administration of Turkey* [16] ». Depuis 2020, l'élection contestée d'un président aux ordres d'Ankara le prive de représentativité. Il n'y a pas plus d'Etat chypriote turc que de républiques indépendantes d'Abkhazie ou d'Ossétie du sud.

En épousant le point de vue britannique, les États-Unis ont fait bien pire.

Pour beaucoup de Chypriotes, leurs malheurs découlent de la « *malignité britannique* » (Mallinson) à qui ils attribuent la genèse du problème et surtout sa volonté (ce que conteste le FCDO) de convergence objective avec la Turquie pour conserver leurs bases militaires, comme l'a montré leur attitude dans la négociation du plan Annan. Non seulement leur vision géopolitique s'est constamment opposée aux aspirations des Chypriotes grecs, mais elle n'a pas contribué à la solution d'un problème qui aurait pu être résolu après la fin de la Guerre froide.

En épousant le point de vue britannique, [les États-Unis](#) ont fait bien pire. Sans leur appui, l'invasion turque de 1974 n'aurait pas eu lieu et un compromis aurait fini par émerger avec le concours des experts des Nations unies. Adeptes de la solution des crises « *à chaud* », Henry Kissinger a favorisé un partage *de facto* de l'île, soi-disant pour réconcilier la Grèce et la Turquie et renforcer le flanc sud de l'OTAN. Non seulement le problème interne de l'île n'a pas reçu un commencement de solution, mais la confrontation gréco-turque s'est pérennisée. Ensuite, Washington a estimé que la persistance de son occupation à Chypre était le prix à payer pour assurer le maintien de la Turquie dans l'Alliance atlantique. « *To play nice with Turkey* » était le message adressé à l'Europe, dont on voit aujourd'hui le résultat.

Dans un premier temps, la Turquie a exploité les opportunités offertes par les Anglo-Saxons, puis les bévues des Chypriotes grecs. Pour avoir eu des raisons d'intervenir à Chypre, mais ne pas avoir voulu négocier son retrait, elle s'est placée en infraction permanente avec le droit international sans en payer le prix. La tolérance des Anglo-Saxons, l'inertie des Nations unies

puis de l'Union européenne lui ont permis d'échapper aux conséquences de son obstination. Son impunité lui permet aujourd'hui de développer des ambitions géopolitiques inacceptables pour ses voisins méditerranéens.

En se comportant en voisin irascible qui viole allègrement le règlement de copropriété sans en subir les conséquences, le régime turc exclut toute forme de compromis.

En prétendant que l'occupation de Chypre est indispensable à la survie des Chypriotes turcs et à la sécurité de l'Anatolie, elle est prisonnière d'**une vision archaïque de la géostratégie** qui a fait beaucoup de mal à l'Europe dans la première moitié du XXe siècle. La France et les Pays-Bas revendiquent-ils de s'occuper des affaires internes de la Belgique parce qu'elle a des problèmes linguistiques ? La sécurité de l'Italie exige-t-elle une base militaire en Corse ou à Malte ? Comme l'avait bien souligné Mikhaïl Gorbatchev, « *on n'achète pas sa sécurité aux dépens de celle des autres.* » Mais la tolérance dont bénéficie la Turquie l'a conduite à faire monter les enchères en revendiquant une ZEE en contradiction avec les normes UNCLOS et à multiplier les provocations, y compris dans des pays fort éloignés. Il ne s'agit plus de la paix à Chypre, ou même de réconcilier la Grèce et la Turquie. Le problème est dans l'activisme de cette dernière, qui porte atteinte à la sécurité de nombreux pays et pas seulement en Méditerranée.

Il en résulte un isolement grandissant d'Ankara qui n'impressionne nullement ses dirigeants, habitués depuis longtemps à défendre des positions solitaires. **En se comportant en voisin irascible qui viole allègrement le règlement de copropriété sans en subir les conséquences, le régime turc exclut toute forme de compromis.**

Nous avons vu comment l'Union européenne s'est insérée avec beaucoup de timidité en Méditerranée orientale, en mettant beaucoup de temps à réaliser l'inadéquation de ses instruments. C'est le cas à l'évidence du schéma d'intégration qu'elle a tenté d'appliquer à Ankara, qui ne s'est pas seulement révélé un mauvais candidat, mais est devenu un voisin particulièrement hostile. Par ailleurs, la politique inter-méditerranéenne de Bruxelles, devenue Politique européenne de voisinage (PEV) n'a obtenu que des résultats limités dans le bassin oriental, où l'UE ne dispose pas de la même influence que dans le bassin occidental ou dans les pays du partenariat oriental. Seul État membre de l'Union au centre de cette partie de la Méditerranée, Chypre en subit les conséquences.

Mais son problème est d'une autre nature. Son gouvernement internationalement reconnu subit une occupation dont la fin devrait figurer au premier rang des priorités communes. Il n'est pas exagéré de reconnaître que depuis 2004, cela n'a pas été le cas. En maintenant sa confiance au format de négociation animé par les Nations unies qui cantonne les Chypriotes dans une camisole de force communautaire, elle n'a pas obtenu ce qui aurait dû être son objectif : l'intégration de Chypre-nord dans le territoire communautaire dont il fait officiellement partie. **Alors qu'il s'agit d'une affaire interne à l'UE, se limiter à un rôle d'observateur n'aurait pas dû être accepté par Bruxelles.** Comme avec les Palestiniens, le contribuable européen finance de manière significative la communauté chypriote turque sans être partie prenante à la négociation, à la différence des puissances garantes qui ont un

pouvoir de décision sans rien payer. Ce n'était déjà pas une bonne idée en Palestine ; s'agissant d'une question interne à l'UE, elle n'est pas non plus appropriée.

De cette passivité découle une grande partie des difficultés que rencontre l'UE avec **la Turquie, ainsi "encouragée" à multiplier ses agressions**. Face à un problème qui n'est plus seulement, ni chypriote, ni même gréco-turc, les hésitations du Conseil européen sont un facteur aggravant qui discrédite l'action de l'Union et incite aux violations du droit international. L'absence de réaction ferme de l'UE ne peut qu'encourager les gouvernements prédateurs, non seulement à Moscou, mais aussi des puissances régionales qui s'affirment aux périphéries européennes.

Une Commission [qui se veut géopolitique ne peut pas s'en désintéresser](#) : elle doit rapidement mettre en place les « *mesures qui font mal* », touchant l'union douanière et surtout les ventes d'armes afin de rétablir un minimum de sécurité en Méditerranée.

**Remettre Chypre, à défaut du bassin oriental dans le droit international devrait être la priorité de l'UE**, des Nations unies et des grandes puissances. Il ne s'agit pas de se coaliser contre l'une ou l'autre des puissances, mais de faire respecter des principes fondamentaux. **Nous en esquissons ci-dessous cinq composantes. Est-ce une utopie impossible à réaliser ?**

## **Mettre fin à la course aux armements**

Bien que les armements navals soient coûteux, l'activisme d'un des pays riverains suffit à déclencher une course dont il est difficile de prévoir le terme. En se dotant d'une force dont elle n'a pas besoin, puisqu'elle n'est pas menacée sur ses frontières maritimes, la Turquie a contraint la Grèce, pourtant toujours en phase d'austérité, à fortement accroître ses dépenses militaires. Dès qu'ils en auront la possibilité, les autres riverains vont suivre.

Comme ces équipements sont en grande partie importés et que les fabrications locales dépendent aussi de composants vendus par les grands exportateurs de l'OCDE, une suspension des ventes d'armes, éventuellement un embargo sélectif sont les mesures appropriées pour calmer les vellétés belliqueuses des pays les plus agressifs, au premier rang de la Turquie, puisque les autres riverains achètent des armes sans en faire usage, au moins dans l'immédiat.

Dans ce domaine, les États-Unis ne sont pas exemplaires, mais ils ont commencé à réagir à l'achat par la Turquie des S-400, en l'excluant du nouveau programme d'avions F-35 et surtout en lui appliquant les sanctions prévues par la Congrès au titre de CAATSA. Quand le Canada a compris le rôle essentiel des pièces fournies par son industrie aux drones turcs dans la guerre du Karabakh, il a suspendu ses livraisons.

C'est une énorme responsabilité pour l'UE de ne pas avoir voulu le faire sous la pression de ses marchands d'armes (Allemagne, Espagne et Italie notamment), qui ont su influencer leurs gouvernements, qui n'ont pas montré beaucoup d'intérêt pour la sécurité de leurs partenaires. Cette abstention a encouragé la Turquie à poursuivre ses armements, notamment en installant des [drones](#) à Chypre sur l'aérodrome de Lefkoniko, où ils pourront menacer directement le sud de l'île, ainsi que les bases britanniques.

Il serait illusoire d'attendre un soutien de l'OTAN, qui s'est montré incapable de critiquer les récentes agressions turques, même quand elles ont affecté deux membres de l'Alliance, la Grèce et la France.

Il ne devrait donc pas y avoir d'opposition à **décréter un embargo sélectif aux ventes d'armes à la Turquie** et à l'utiliser comme moyen de pression pour obtenir une désescalade en Méditerranée, soit par une initiative de l'UE, soit par une décision du Conseil de sécurité, où la Turquie ne peut compter sur des appuis résolus, à l'exception de celui du Royaume-Uni qui s'est récemment mobilisé pour atténuer les effets de la condamnation des agissements d'Ankara à Varosha. Par compte, **il serait illusoire d'attendre un soutien de l'OTAN, qui s'est montré incapable de critiquer les récentes agressions turques, même quand elles ont affecté deux membres de l'Alliance, la Grèce et la France.**

## Appliquer UNCLOS

L'existence de la Convention UNCLOS représente un progrès majeur pour la communauté internationale. Sur une question sensible, presque tous les pays du monde sont parvenus à un accord sur un texte détaillé que même ceux qui ne l'ont pas signé ou ratifié appliquent, à l'exception de la Turquie. Il n'y a donc pas d'alternative à ce que le gouvernement d'Ankara, en droit ou en fait, décide de respecter la Convention et de soumettre le cas échéant ses différends à l'arbitrage de la Cour internationale de La Haye.

Il pourrait alors solliciter son admission au Gas forum et entamer des négociations pour participer à la commercialisation des excédents de gaz produits. En tant qu'importateur de quantités massives de gaz naturel, il y trouverait une source d'approvisionnement fiable, qui équilibrerait sa dépendance énergétique. À défaut, la communauté internationale doit tirer parti de l'isolement de la Turquie pour exercer les pressions nécessaires.

## Se mettre en conformité avec la Charte des Nations unies

Nous avons montré les limites du traité de garantie, imposé à Chypre en 1959, violé quinze ans plus tard par les trois puissances, soit disant garantes, un anachronisme qui n'a pas d'équivalent dans le monde du XXI<sup>e</sup> siècle et que l'adhésion de Chypre à l'UE a rendu sans objet. L'attitude de la Turquie montre que ce traité représente aussi un danger pour la paix. **Le droit d'intervention mentionné dans ce traité doit donc prendre fin, explicitement ou implicitement.**

Nous avons montré comment il est en contradiction avec la Charte des Nations unies, notamment les articles qui proscrivent le recours à la force et lui donnent une prééminence juridique sur d'autres accords internationaux. Reconnaître cette prééminence rendrait caducs les traités de garantie et d'alliance.

Devenu un Etat pleinement souverain, sans mettre en cause le statut des bases britanniques qui ont fait l'objet de l'arrangement de 2014, la République de Chypre pourrait alors exiger le départ des troupes turques. 47 ans après l'invasion, cette éventualité peut paraître illusoire. Pourtant des grands pays bien plus importants que la Turquie l'ont acceptée, notamment les

anciennes puissances coloniales, la Russie (au profit des Pays baltes) et même les États-Unis en rétrocédant la zone du canal à Panama, qu'ils détenaient en pleine souveraineté.

Pour les Britanniques qui ont souvent pensé sans le dire ouvertement que leur présence à Chypre était pérennisée par celle de la Turquie, cela représenterait la remise en cause d'une politique qui remonte aux années 1950. Mais au moment où Erdoğan veut installer ses drones dans l'île, les intérêts des Anglo-Saxons ne seraient-ils pas mieux préservés s'il n'y avait plus d'armée turque à Chypre ?

## **Respecter l'acquis communautaire**

En droit international, Chypre (et pas seulement la partie gouvernementale) fait partie de l'UE. Il n'y a donc pas d'alternative à la mise en œuvre de l'acquis communautaire pour y restaurer l'état de droit. Depuis 2017, dans les négociations inter communautaires, il est reconnu explicitement par les deux parties que la réunification doit s'effectuer dans le cadre européen, un rare élément de consensus entre les deux parties.

La mise au point d'un schéma de mise en œuvre de l'acquis dans la partie nord devrait donc être entrepris par la Commission européenne afin de le faire approuver par le Conseil, éventuellement pas les Nations unies, comme élément de solution du problème avec les transitions nécessaires et les accommodements inévitables pour ménager les intérêts de toutes les parties en présence.

## **Laisser les Chypriotes décider eux-mêmes de leur destin**

Il est reconnu qu'un pays souverain est libre de définir ses institutions, ce qui n'a pas été le cas de Chypre, à qui ont été successivement imposés la Constitution de 1960 et le plan Annan. Il devrait donc être évident qu'il appartient à ses habitants de trouver par eux-mêmes et sans influence extérieure la solution qui permettra de rétablir une coexistence fonctionnelle entre les deux parties de l'île.

Un certain nombre d'enquêtes récentes montre que la majorité des Chypriotes est en faveur d'une réunification, les avis ne divergeant que sur les modalités. En revanche, il n'existe pas de majorité, ni chez les Chypriotes grecs, ni très probablement parmi les authentiques Chypriotes turcs, en faveur de deux États indépendants, une pseudo-solution non conforme aux résolutions des Nations unies, qui ne serait qu'une reconnaissance des faits accomplis par la Turquie en violation du droit international.

Faute de représentativité adéquate des Chypriotes turcs, **le format de négociation des Nations unies est depuis longtemps dépassé. Non seulement il n'a pas produit de résultats, mais il est paralysé par l'obstruction turque.** Il appartient donc aux Chypriotes de s'organiser pour faire émerger une « *assemblée constituante* » en mesure de construire de nouvelles institutions, un problème interne que nous avons choisi de ne pas aborder dans ce texte.

La mise en œuvre de ces dispositions peut paraître illusoire. Pourtant, il s'agit seulement d'appliquer à Chypre des éléments fondamentaux du droit international, trop longtemps ignoré dans la région, au nom de priorités stratégiques qui n'ont pas produit tellement de résultats

positifs, tant pour la population de l'île que pour les grandes puissances qui les lui ont imposées.

Copyright Septembre 2021-Drevet/Diploweb.com

---

Vous venez de lire [la 4e partie de l'étude J-F Drevet, Géopolitique de Chypre. Chypre et l'Europe.](#)

---

Voir [la première partie de cette étude J-F Drevet, Géopolitique de Chypre.](#)

Voir [la deuxième partie.](#)

Voir [la troisième partie.](#)

Voir [la quatrième partie.](#)

NDLR : Ce document de plus de 270 000 signes espaces compris a été publié avec l'accord de l'auteur en plusieurs parties de septembre à novembre 2021 sur le Diploweb.com premier site géopolitique francophone. Il s'agit d'un document de référence à connaître et faire connaître, une remarquable leçon de géopolitique, aussi bien pour les étudiants ou enseignants... que pour les décideurs. L'histoire comme l'actualité démontrent combien il est plus qu'urgent de renforcer l'approche géopolitique des questions européennes. Le Diploweb.com plaide en ce sens depuis les années 2000, la Commission européenne depuis 2019. La masse d'informations maîtrisées par J-F Drevet, sa connaissance du terrain et du jeu des acteurs, la clarté de son propos forcent la considération. Pour les nouvelles générations, voici une étude inspirante.

---

## **Bibliographie**

Un observateur ne lisant ni le grec ni le turc trouvera une abondante documentation en langue anglaise, qui lui offre à la fois des informations factuelles sur l'évolution de l'île et les opinions, parfois très contrastées des protagonistes, y compris des non Chypriotes.

### **Les problèmes de nomenclature**

Les expressions utilisées peuvent donner lieu à polémique, chacune des parties utilisant un

vocabulaire différent, plus ou moins bien traduit en anglais (le plus souvent) ou en français. À moins de juxtaposer les termes utilisés de part et d'autre, il a fallu faire des choix.

En ce qui concerne la toponymie, nous avons utilisé les dénominations des cartes internationales : Famagouste de préférence à *Ammokhostos* (grec) ou *Gazi Mağusa* (turc), Nicosie de préférence à *Levkosia* (grec) ou *Levkoşa* (turc). Pour les autres lieux nous avons utilisé la nomenclature officiellement en vigueur dans la République de Chypre, en ajoutant entre parenthèses le nom utilisé à Chypre nord quand il était nécessaire à la compréhension du texte. Par exemple, nous avons ajouté *Ercan* à Tymbou pour l'aéroport du nord, puisqu'il est plus connu sous son nom turc. Une liste grecque/turque des noms de lieux les plus utilisés est ajoutée ci-dessous.

### Index des noms géographiques

| International | Grec        | Turc       |
|---------------|-------------|------------|
| Famagouste    | Ammochōstos | Gazimağusa |
| Kyrénia       | Keryneia    | Girne      |
| Larnaca       | Larnaka     | Larnaka    |
| Lefkoniko     | Lefkonoiko  | Geçitkale  |
| Limassol      | Lemasos     | Limasol    |
| Morphou       | Morfou      | Güzelyurt  |
| Nicosie       | Lefkosia    | Lefkoşa    |
| Paphos        | Pafos       | Gazibaf    |
| Rizokarpaso   | Rizokarpaso | Dipkarpaz  |
| Trikomo       | Trikōmo     | Işkele     |
| Tymbou        | Tymvou      | Ercan      |

Pour **les noms de personnes**, nous avons utilisé pour les noms grecs la transcription internationale en usage à Chypre (le plus souvent issue de l'anglais). Les Turcs ayant adopté l'alphabet latin avec quelques particularités [17], nous avons maintenu l'orthographe originale (Erdoğan, Denктаş, etc.) même quand il existe une transcription internationale (Erdogan, Denktash etc.).

La **République de Chypre** s'étend sur toute l'île, après 1974 comme avant, à l'exception du territoire concédé aux bases britanniques (*Sovereign Base Areas*) en 1960 et le gouvernement légal, seul reconnu par les Nations unies (à l'exception de la Turquie), est réputé représenter l'ensemble de l'île. Conformément à l'usage international, nous avons utilisé l'expression *gouvernement de Chypre*, *GdC* (*Government of Cyprus*, *GoC*) pour ce gouvernement et *administration du Nord* pour la « *RTCN* » ou « *République turque de Chypre du nord* » (« *Turkish Republic of Northern Cyprus*, *TRNC* ») avec les guillemets de rigueur, puisqu'elles n'ont pas reçu de reconnaissance internationale.

Nous avons retenu le terme de *Chypre sud* ou *Sud* pour la *zone gouvernementale*, restée sous l'autorité du gouvernement légal et de *Chypre nord* ou *Nord*, pour ce qui est aussi connu sous

le nom de *zone occupée*, ou de « *République turque de Chypre du nord, RTCN* » depuis 1983.

Pour les **noms des peuples ou des communautés**, nous avons utilisé *Chypriotes grecs* pour la communauté chrétienne, *Chypriotes turcs* pour la communauté musulmane, en résumé Grecs et Turcs quand le contexte indique clairement qu'il ne s'agissait pas de ressortissants des pays voisins. En raison de leur caractère polémique, nous avons évité de recourir aux termes de *minorité* ou de *majorité* pour les deux communautés, ce qui ne change rien à l'arithmétique.

Au Nord, le gouvernement légal ne reconnaît comme *Chypriotes turcs* que les habitants qui possédaient la nationalité chypriote avant 1974 et leurs descendants, qui sont probablement devenus minoritaires parmi les résidents actuels. Faute de mieux, nous avons quand même utilisé l'expression *Chypriotes turcs* pour les résidents du Nord, quelle que soit leur origine.

La République de Chypre étant dans la zone € depuis le 1er janvier 2008, nous avons utilisé de préférence cette monnaie sauf pour les données en dollars américains (US\$) des statistiques internationales.

### Liste des abréviations

| Acronyme | Français   | Autre langue                                |
|----------|--|---|
| AKP      | Parti de la justice et du développement  | Adalet ve Kalkınma Partisi                  |
| CEDH     | Cour européenne des droits de l'homme  | European Court of Human Rights (ECHR)       |
| GdC      | Gouvernement de Chypre   | Government of Cyprus (GoC)                  |
| EMGF     | Forum est-méditerranéen du gaz   | East Mediterranean Gas Forum                |
| ENI      | Société nationale italienne des hydrocarbures                                      | Ente Nazionale Idrocarburi                  |
| FCDO     | Ministère britannique des Affaires étrangères, du Commonwealth et du Développement | Foreign, Commonwealth & Development Office  |
| MEDOR    | Méditerranée orientale   | EASTMED                                     |
| MIT      | Organisation nationale du renseignement  | Millî İstihbarat Teşkilatı                  |
| ONU      | Organisation des Nations unies   | United Nations Organisation                 |
| OTAN     | Organisation du traité de l'Atlantique nord  | North Atlantic Treaty Organisation (NATO)   |
| PAC      | Politique Agricole Commune   |   |
| PESD     | Politique européenne de sécurité et de défense                                     | European Security and Defence Policy        |
| PKK      | Parti des Travailleurs du Kurdistan  | Partiya Karkerên Kurdistan                  |
| PNUD     | Programme des Nations unies pour le développement                                  | United Nations Development Programme (UNDP) |
| PRIO     | Institut de Recherche sur la Paix d'Oslo   | Peace Research Institute Oslo               |

|         |  |  |
|---------|--|--|
| RdC     | République de Chypre   | Republic of Cyprus (RoC)                         |
| RTCN    | République turque de Chypre-nord                             | Kıbrıs Kuzey Türk Cumhuriyeti (KKTC)             |
| SBAs    | Zones de Souveraineté (ZdS)                                  | Sovereign Base Areas                             |
| SIPRI   | Institut International de Recherche sur la Paix de Stockholm | Stockholm International Peace Research Institute |
| TMT     | Organisation de défense turque                               | <i>Türk Mudafa Teskilat</i>                      |
| TPAO    | Compagnie nationale turque du pétrole                        | Türkiye Petrolleri Anonim Ortaklığı              |
| UE      | Union européenne   | European Union (EU)                              |
| UNCLOS  | Convention des Nations unies sur le Droit des Mers (CNUDM)   | United Nations Convention of the Law of the Seas |
| UNFICYP | Force de maintien de la paix des Nations unies à Chypre      | United Nations Peacekeeping Force in Cyprus      |
| ZEE     | Zone économique exclusive                                    | Exclusive Economic Zone (EEZ)                    |

### Principaux ouvrages consultés

Emel AKÇALI, *Chypre, un enjeu géopolitique actuel*, L'Harmattan, Paris 2010.

Perry ANDERSON, *The divisions of Cyprus*, London Review of Books, [Vol. 30 No. 8 · 24 April 2008](#).

Rebecca BRYANT et Mete HATAY, *Turkish perceptions of Cyprus, 1948 to the Present*, Friedrich Ebert Stiftung/PRIO Cyprus Centre, Nicosie, 1/2015 58 p.

Zbigniew BRZEZINSKI, *Le Grand Echiquier, L'Amérique et le reste du monde*, Hachette, Paris 1997, 273 p.

Glaftos CLERIDES, *My Deposition*, Alithia Publishing, Nicosie, 1992, 4 volumes.

Nancy CRAWSHAW, *The Cyprus revolt, an account of the Struggle for Union with Greece*, George Allen & Unwin, London, 1978, 447 p.

Seth CROPSEY & Eric BROWN, *Energy : The West's Strategic Opportunity in the Eastern Mediterranean*, Hudson Institute, Washington, décembre 2014, 47 p.

Serhat S. ÇUBUKÇUOĞLU, *Turkey's Exclusive Economic Zone in the Mediterranean Sea : the case of Castellorizo*, Master's Thesis, Fletcher School, juillet 2014, 52 p.

Jean-François DREVET *Chypre en Europe*, éditions de l'Harmattan, Paris, 2000, 327 p.

Jean-François DREVET *Chypre entre l'Europe et la Turquie*, éditions Karthala, Paris, 2011, 252 p.

Lawrence DURRELL, *Citrons acides*, éditions Buchet Chastel, Paris, 1982, 345 p.

FABIAN BUREAU, *Strategic colonies and their future, the problems of Hong Kong, Gibraltar, Malta, Cyprus*, Fabian research series n°100, October 1945.

René GROUSSET (1885-1952), *l'Empire du Levant, histoire de la question d'Orient*, Payot, Paris 1979, pp. 368-370.

Keith HAMILTON & Patrick SALOMON *The Southern Flank in crisis, 1973-1976*, Documents on British Overseas Policy, Series III, Vol. V, London Routledge, 2014.

David HANNAY, *Cyprus, the Search for a solution*, IB Tauris, London New York, 2007, 256 p.

Dimitri KITSIKIS, *L'Empire ottoman*, Que sais-je n°2222, PUF, Paris 1985, 127 p.

Alexandros LORDOS, Erol KAYMAK & Nathalie TOCCI, *A people's peace in Cyprus, Testing*

*Public Opinion on the Options for a Comprehensive Settlement*, Centre for European Policy Studies, Bruxelles, 2009, 128 p.

William Roger LOUIS, *The British Empire and the Middle East (1945-1951)*, Clarendon Press Oxford 1984, 820 p.

William MALLINSON, *Cyprus, Diplomatic History and the Clash of Theory in International Relations*, I.B. Tauris, Londres & New York, 2009, 228 p.

William MALLINSON & Zoran RISTIC, *The Threats of Geopolitics to International Relations, Obsession with the Heartland*, Cambridge Scholar Publishing, 2016. 133 p.

Michael MASON & Rebecca BRYANT, *Water Technology and Sustainability in North Cyprus, Climate change and the Turkey-north Cyprus water pipeline*, PRIO report Oslo 1/2017, 27 p.

Andreas MAVROYIANNIS, [\*The geopolitical role of Cyprus in the wider context of the European Union\*](#).

Mustafa Ergün OLGUN, *Hydrocarbons will determine the political future of Cyprus*, Instituto Affari Internazionali, Rome, octobre 2019, 21 p.

Behlül ÖZKAN, *Making Cyprus a National Cause in Turkey's Foreign Policy 1948-1965*, Southeast European and Black Sea studies 15(4), pp. 541-562.

Claire PALLEY, *An International Relations Debacle, The UN Secretary General's Mission of Good Offices in Cyprus, 1999-2004*, Hart Publishing, Oxford and Portland Oregon 2005, 395 p.

Marinos PAPAIOAKEIM, *The rise of the Republic of Cyprus' Defence Diplomacy in its neighbourhood*, The Cyprus review, University of Nicosia, février 2019, pp. 95-112.

Setaş SONAN, Ebru KÜÇÜKŞENER et Enis PORAT, *Politics and society in Northern Cyprus*, Friedrich Ebert Stiftung, 2020.

Zenonas TZIARRAS, *Cyprus' Foreign Policy in the Eastern Mediterranean and the Trilateral partnerships : a neoclassical realist approach*, Nicosie, PRIO 219, pp. 53-72.

Andrekos VARNAVA, *British Cyprus and the Long Great War, 1914-1925, Empire, Loyalty and Democratic Deficit*, Routledge, 242p. et *British imperialism in Cyprus, 1878-1915 : the inconsequential possession*, Manchester University Press, 2009, 321 p.

US GEOLOGICAL SURVEY *Assessment of Undiscovered Oil and Gas Resources of the Levant Basin Province, Eastern Mediterranean*, mars 2010, 4p.  
[usgs.gov/fs/2010/3014/pdf/FS10-3014.pdf](https://www.usgs.gov/fs/2010/3014/pdf/FS10-3014.pdf)

WORLD BANK GROUP *Securing Potable Water Supply under Extreme Scarcity, Lessons and perspectives from the Republic of Cyprus*, , Washington, June 2018, 93 p.

Copyright Septembre 2021-Drevet/Diploweb.com

---

Voir [la première partie de cette étude J-F Drevet, Géopolitique de Chypre](#).

Voir [la deuxième partie](#).

Voir [la troisième partie](#).

Voir [la quatrième partie](#).

---

**P.-S.**

Ancien fonctionnaire européen. Les idées exprimées dans ce texte n'engagent que son auteur.

---

## Notes

[1] Dom Mintoff (1916-2012), Premier Ministre de Malte (1971-1984).

[2] Dimitri Kitsikis (né en 1935), *L'Empire ottoman*, Que sais-je n°2222, Presses universitaires de France, Paris 1985, 127p.

[3] George Vassiliou (né en 1931), président de Chypre de 1988 à 1993.

[4] « *one inconspicuous thorn in the palm of Brussels* » d'après Perry Anderson, *the Divisions of Cyprus*, London review of books, volume 30 n°8, 24 avril 2008.

[5] Les célèbres critères de Copenhague : *“l’adhésion requiert du pays candidat qu’il ait des institutions stables, garantissant la démocratie, la primauté du droit, les droits de l’homme, le respect des minorités et leur protection ; l’existence d’une économie de marché viable ainsi que la capacité de faire face à la pression concurrentielle et aux forces du marché à l’intérieur de l’Union ; la capacité du pays candidat à assumer les obligations de l’adhésion et notamment de souscrire aux objectifs de l’Union politique, économique et monétaire.”*

[6] Glafkos Clerides (1919-2013), président de Chypre de 1993 à 2003. Il a été élu en battant le président sortant George Vassiliou.

[7] Mustafa Bülent Ecevit (1925-2006), Premier ministre turc en 1974, 1977, 1978-1979 et de 1995 à 2002.

[8] *Proposal for an Act of Adaptation of the terms of accession of the United Cyprus Republic to the European Union* (COM(2004) 189 final du 7 avril 2004).

[9] Article 8§4 du *Foundation Agreement* et article 53 du projet de Constitution, qui étend cette limitation jusqu’à l’adhésion de la Turquie à l’UE, dont il était déjà et est toujours impossible de prévoir le délai.

[10] Andreas Mavroyiannis, *Cyprus and Europe : Hostages to Turkey*, in Kathimerini, Athènes, le 18 avril 2004.

[11] Zenonas Tziarras, *Cyprus’ Foreign Policy in the Eastern Mediterranean and the Trilateral partnerships : a neoclassical realist approach*, Nicosie, PRIO 219, pp. 53-72.

[12] Marinos Papaioakeim, *The rise of the Republic of Cyprus’ Defence Diplomacy in its neighbourhood*, The Cyprus review, University of Nicosia, février 2019, pp. 95-112.

[13] SIPRI : Stockholm International Peace Research Institute.

[14] « *Nous avons été nos pires ennemis* », Glafkos Clerides, My Deposition, Alithia Publishing, Nicosie, 1992, 4 volumes.

[15] “*Unfortunately, Makarios died shortly after he became a realist.*” Glafkos Clerides, My

Deposition, op. cit. volume 4, p.457.

[16] *“une administration locale subordonnée à la Turquie. »*

[17] le *c* pour *dj*, le *ç* pour *tch*, le *ş* pour *ch*, le *ı* pour *eu* et le *ğ* pour *y* consonantique ou *r* palatal suivant la voyelle.